



COMMUNE DE SAVIÈSE

LA POPULATION SAVIÉSANNE EST CORDIALEMENT INVITÉE

à une soirée d'information

le lundi 5 décembre 2016 à 19 h

à la halle des fêtes

sur le projet de St-Germain Centre
et la révision en cours du règlement communal
des constructions et du plan de zones

➤ Règlement communal de constructions et de zones

Le règlement communal de constructions et de zones de la commune date de 2000. Depuis quelques temps, la commission chargée de sa révision examine les points essentiels pour assurer que le nouveau règlement évolue vers un instrument de gestion du bâti efficace.

L'information sur la révision du règlement communal en cours abordera notamment les points suivants :

- les adaptations du règlement au cadre légal cantonal et fédéral,
- la mise en valeur des fronts de villages par des règles spécifiques,
- l'intégration des directives sur les immeubles dans le règlement révisé.

St-Germain Centre : une cure de jouvence pour la commune de Savièse

St-Germain Centre c'est notamment...

Un nouveau quartier au cœur de Savièse constitué des offres suivantes :

- Une maison de la santé avec des compétences médicales multiples
- Un pôle commercial
- Des logements à loyers modérés
- Un parking souterrain
- Le réaménagement de la rue du Stade



➤ Présentation du projet

Le projet sera présenté par M. Götz Menzel, architecte lauréat du concours d'architecture.

Présentation globale du projet – point de la situation

Les aspects médicaux seront présentés par le D^r Philippe Membrez.

Programme de l'offre médicale – point de la situation

➤ DDP – Présentation des points principaux

Les éléments du « Droit Distinct Permanent » seront présentés par M. le Vice-président Vincent Reynard.

La passation d'un DDP sera proposée aux assemblées primaire et bourgeoise en début d'année.

Le montant de la rente annuelle serait de l'ordre de 210'000 CHF pour une durée minimum du DDP de 80 ans.

➤ Aspects financiers – Coûts et financement

Les aspects financiers seront présentés par M. le Vice-président Vincent Reynard et M. Gérard Héritier.

Les coûts de l'ensemble du projet ont été estimés à environ 60 millions CHF.

L'essentiel de ce montant sera financé par des investisseurs tiers.

Dans le cadre d'un partenariat public-privé, la commune financerait les objets d'affectation publique, comme l'aménagement de la rue du Stade.

La municipalité examine également la possibilité :

- d'acquérir des places de stationnement situées dans le parking souterrain.
- d'acquérir ou louer des locaux publics comme ceux utiles à notre office du tourisme.

Le montant d'investissement de la commune se situerait, selon les scénarios analysés, entre 6 et 10 millions CHF.